

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 AVRIL 2013**

Membres présents :

BAUM Robert, DILLMANN Christine (en remplacement de Pascal LAPP, membre de droit FO), FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, JACQUOT Marcel, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard, STOEENNER Michel, STREICHER Philippe et WENDLING Michèle.

Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUER Mireille, BOUDET Dominique, DECHRISTE Michel, GOEPFERT Emilienne, GUTH Lucien, HOFFART Cornélia, HUBER André, KIMM Pierre, MAECHLING Marie-Ange, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, SAMIN Céline, SCHUHMACHER Eric, SELZER Jean-Marie, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT67.

Procurations :

Mme Mireille BAUER donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL.

M. Lucien GUTH donne procuration de vote à M. André HENCK.

M. André HUBER donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL.

M. Pierre KIMM donne procuration de vote à M. Michel STOEENNER.

Mme Marie-Ange MAECHLING donne procuration de vote à Mme Valérie MARTINEZ.

M. Eric SCHUHMACHER donne procuration de vote à Mme Michèle WENDLING.

Mme Sonia ZILLI donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 8 avril 2013 à 14h40.

Un point concernant la démission d'un administrateur est rajouté à l'ordre du jour.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2013.**

M. André HENCK demande qu'au point « fêtes de Noël » sous divers, la phrase « M. Lucien GUTH fait savoir que le bilan des fêtes de Noël est positif » soit remplacé par « M. Lucien GUTH est très satisfait du déroulement des fêtes de Noël ». Ceci pour éviter toute interprétation d'un point de vue financier.

Il n'y a pas d'autre observation. Le Président met l'approbation du procès-verbal modifié aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE.**

↳ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DE M. PHILIPPE MARCHAL DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMMISSION ACHATS A TARIFS PREFERENTIELS.**

Lors de la réunion de la commission « achats à tarifs préférentiels » du 11 février 2013, M. Philippe MARCHAL a annoncé sa démission du poste de responsable de cette commission, motivée par le fait que depuis la signature de la dernière convention cadre avec l'Administration, il ne peut plus bénéficier des heures de délégation nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la commission. Depuis, M. MARCHAL a confirmé cette démission par courrier adressé au Président en date du 15 février.

Le Président a informé l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la vacance de ce poste et demandé que les personnes intéressées lui adressent leur candidature.

A ce jour aucun candidat ne s'est présenté. Le Président compte sur un volontaire parmi les absents à la réunion de ce jour. Dans cette attente, il propose d'assurer lui-même l'intérim pour la gestion courante du catalogue des prestataires.

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration de prendre acte de la démission de Philippe MARCHAL du poste de responsable de la commission « achats à tarifs préférentiels » et de reporter le point concernant son remplacement à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration : **ACCORD A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président informe que Mme Céline SAMIN, du syndicat SUD, élue lors des dernières élections, lui a adressé un courrier de démission du Conseil d'administration. Il s'adresse au syndicat SUD pour savoir si celui-ci propose de coopter quelqu'un.

M. André HENCK demande qu'une éventuelle cooptation soit reportée après la parution du rapport de la chambre régionale des comptes, qui, dans la partie concernant la composition du conseil d'administration, précisera probablement si de telles cooptations restent possibles.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Mme Céline SAMIN. Le point sur la situation sera refait lors du prochain Conseil d'administration.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN FONDS SOCIAL 2012.**

En 2012, le service social du personnel a instruit 56 demandes de prêts sociaux, dont 48 ont été accordés, pour un montant total de 57.739,20 €. Ces demandes sont soumises à la commission sociale de l'Amicale pour approbation.

259 secours remboursables sur salaire ont été octroyés, pour un montant global de 70.796,59 €, sur le fonds de roulement de l'Amicale. Le Président rappelle que ce fonds a été augmenté de 15.000 à 20.000 € à l'automne dernier et souligne l'optimisation qui en est faite.

Le Président informe que dorénavant les demandes de prêts sont traitées en toute confidentialité, le nom du demandeur n'étant plus mentionné au moment de la présentation du dossier à la commission. Seul le président ou la trésorière prennent connaissance des noms au moment de la signature des chèques. Cette procédure a été mise en place par la conseillère en économie sociale et familiale qui est venue renforcer l'équipe du service social du personnel.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MUTEX.**

Ce point a été traité lors du dernier Conseil d'administration.

L'Amicale a reconduit son contrat collectif jusqu'à fin 2013 avec l'espoir que d'ici là la CUS mettra en place des nouveaux contrats de prévoyance. Il est fortement souhaitable que les agents puissent souscrire un contrat en remplacement de celui qui vient à échéance en fin d'année.

Par ailleurs, la très forte augmentation des cotisations a donné lieu à de nombreuses démissions. Pour l'instant, le Président n'a pas plus d'informations à communiquer.

M. André HENCK demande quelle est la situation actuelle des 285 dossiers concernés.

M. Didier KREBS répond qu'à ce jour il a enregistré 35 démissions en invalidité, 21 en décès, 2 en décès conjoint et 1 en rente survie.

Le Président compte sur les organisations syndicales qui participent aux négociations avec l'Administration, pour veiller à ce que la collectivité propose à son niveau un nouveau contrat de groupe. Il souligne l'importance d'assurer une continuité au contrat Mutex pour les agents ayant cotisés toute leur carrière.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA GESTION DE L'AMICALE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a terminé son examen de la gestion de l'Amicale. Un entretien de fin de contrôle aura lieu le 22 avril 2013 en présence du Président, de la Secrétaire générale, de la Trésorière générale et de l'expert-comptable de l'Amicale.

Au cours d'une réunion plénière la Chambre décidera des points à retenir dans le rapport préliminaire. L'Amicale aura 2 mois pour y répondre. Le rapport d'observations définitif sera ensuite établi avec les réponses de l'Amicale. Ce rapport définitif sera présenté au Conseil d'administration de l'Amicale, ainsi qu'au Conseil municipal et au Conseil de communauté.

↳ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG AU HOHWALD ET LOGEMENTS DE L'AMICALE A KLINGENTHAL.**

Le 11 février 2013, le service Gestion et inventaire du patrimoine public, gestionnaire des immeubles 16 rue de la Vallée et de la Nouvelle Métairie situés au Hohwald, dont la Ville de Strasbourg est propriétaire, a adressé un courrier au Président pour lui proposer d'une part l'acquisition par l'Amicale du bien 16 rue de la Vallée et d'autre part le transfert de la gestion du logement de la Nouvelle Métairie à l'Amicale.

L'immeuble 16 rue de la Vallée est composé de 3 appartements d'une surface de 70 m² chacun. 2 sont en bon état et le 3^{ème} nécessite une complète rénovation.

France Domaine, sollicité à ce propos, estime la valeur vénale de la propriété 16 rue de la Vallée à 114.000 € HT en l'état.

L'immeuble de la Nouvelle Métairie est composé de 2 appartements dont seul celui du 1^{er} étage, d'une superficie de 78 m² est actuellement mis à disposition des agents de la CUS. Il resterait propriété de la Ville de Strasbourg et l'Amicale aurait vocation de gérer le logement du 1^{er} étage. Toutefois les modalités pratiques de cette gestion ne sont pas suffisamment connues à ce jour.

M. Robert BAUM demande si les locations seraient ouvertes à tous les agents. Le Président répond qu'elles seraient réservées aux membres de l'Amicale.

M. Philippe MARCHAL met en garde contre les éventuelles doléances de la part des futurs occupants, qui ne manqueraient pas d'être imputées à l'Amicale puisque les locations se feraient en son nom.

Ce dossier a été présenté au Bureau élargi, qui a émis un avis défavorable pour l'achat de la maison forestière et souhaitait obtenir plus de renseignements par rapport à la gestion du logement de la Nouvelle Métairie.

Le Président passe la proposition d'acquisition par l'Amicale de la maison forestière à 114.000 € HT aux voix : avec 28 votes contre et 2 abstentions, la proposition est rejetée à la majorité des voix.

En ce qui concerne le logement de vacances de la Nouvelle Métairie, le Président demande l'accord du Conseil d'administration pour la prise de renseignements complémentaires concernant sa gestion par délégation : 14 votes contre et 16 votes pour.

Le Président et M. Didier KREBS reprendront contact avec le service Gestion et inventaire du patrimoine public pour prendre des précisions complémentaires sur cette gestion. Un point sera fait au prochain Bureau élargi et au Conseil d'administration qui suivra.

Logements de Klingenthal :

A la demande de la Chambre régionale des comptes, un document retraçant le nombre de jours de location des 33 logements en pleine propriété a été réalisé pour les années 2010, 2011 et 2012. A l'analyse de ce décompte il apparaît que Klingenthal 3 n'était loué que 30 jours en 2010, 45 jours en 2011 et 26 jours en 2013 et Klingenthal 4, 64 jours en 2010, 42 jours en 2011 et 74 jours

en 2012. Ce faible taux d'occupation est dû au fait que l'Amicale propose 4 logements à Klingenthal.

Dès lors la question se pose de déterminer s'il ne serait pas indiqué de vendre 2 appartements.

Le Bureau a validé la proposition de la commission « investissement et gestion des logements » pour que son responsable, Didier KREBS, se renseigne sur la valeur de vente des appartements 1, 3 et 4 de Klingenthal.

Le Président demande l'accord du Conseil d'administration pour que M. Didier KREBS demande une évaluation des logements, qui sera présentée lors du prochain CA.

M. Robert BAUM rappelle que le produit de la vente de Grendelbruch avait été réinvesti pour l'achat de plusieurs appartements dans les Vosges, afin de permettre aux agents moins aisés de partir en vacances. Il s'interroge sur l'opportunité de vendre 2 logements de Klingenthal, sans prévoir un réinvestissement derrière.

Il précise également que dans le cas d'une vente il faudra dissocier les appartements des garages pour conserver ces derniers.

La position de M. Robert BAUM semble justifiée à M. André HENCK, cependant il pense que pris individuellement, certains logements présentent de profonds déficits d'exploitation si l'on met en parallèle les rentrées d'argent et les charges annuelles payées et qu'il serait intéressant de connaître ces éléments.

Les divers chiffrages seront présentés lors du prochain Conseil d'administration.

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PREVISIONNEL GROS TRAVAUX LOGEMENTS.**

Présentation des investissements prévus pour 2013, 2014 et 2015.

En 2013 divers travaux de réfection et de rénovation sont prévus à Cap d'Agde 2, Paris 1 et 2, Bormes 1 et 2 et Vieux Boucau 1 et 2, pour un montant total de 118.000 €.

En 2014 des travaux de réfection de la cuisine sont prévus à Klingenthal, dans les logements 1, 3 et 4 à raison de 16.000 € par logement. Pour le logement du Grau du roi 15.000 € sont prévus pour des travaux dans la salle de bain.

En 2015 le remplacement des 3 mobil-homes de Valras est prévu pour un montant total de 81.000 €.

Le budget prévisionnel d'investissement présenté est **VALIDE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Cette validation n'impose pas la réalisation des travaux. Si par exemple un des logements de Klingenthal devait être vendu, les travaux ne seront tout simplement pas effectués.

Règles d'amortissement :

Dans son rapport, M. SEYLER, Commissaire aux comptes, souhaitait réduire les durées d'amortissement des multipropriétés, ces dernières étant très dévalorisées. La Trésorière générale et le Trésorier adjoint, tout comme l'expert-comptable, se sont prononcés pour le maintien de ce qui est en place actuellement. Selon la Chambre régionale des comptes, c'est le Conseil

d'administration qui est souverain. Le Président souhaite donc que le Conseil d'administration valide le choix de la durée d'amortissement.

M. André HENCK préfère attendre le rapport de la CRC pour prendre une décision.

La Trésorière générale devant travailler sur le bilan 2012 et le budget prévisionnel 2014, le Président propose de maintenir les règles en place actuellement, quitte à procéder à des modifications par la suite, selon les remarques de la CRC.

↳ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CHEQUES-VACANCES**

Depuis le 1^{er} janvier 2013 les chèques-vacances ne peuvent plus être remis directement aux péages sur les autoroutes.

Pour maintenir l'utilisation des chèques-vacances, l'ANCV et les sociétés d'autoroutes ont passé un accord et proposent un support télépéage.

Cette possibilité sera publiée dans le journal de l'Amicale de ce mois.

De même paraîtra l'annonce que désormais les chèques-vacances peuvent être utilisés directement à Europa-park : aux caisses du parc pour acheter les billets d'entrée, dans les restaurants du parc et pour l'hébergement sur place avec une réduction de 20% sur la formule nuitée, petit-déjeuner et entrée au parc.

↳ **10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRE AEROFLY**

Le pourvoi en cassation de la condamnation par la cour d'appel de Nancy, formé par le gérant de la Société AEROFLY (vols en montgolfières) a été rejeté le 27/11/12. Le jugement du 4/7/12 de la cour d'appel de Nancy qui a prononcé sur les intérêts civils et l'a condamné, pour escroquerie et faux, à deux ans d'emprisonnement avec sursis et cinq ans d'interdiction de gérer, est donc applicable.

Reste à voir s'il reste du capital disponible pour le versement des indemnités, sachant que le personnel de la société qui avait déposé plainte pour harcèlement moral a également eu gain de cause et qu'il sera probablement dédommagé prioritairement.

↳ **11^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : HUMANIS**

Le collectif d'associations de solidarité internationale Humanis organisera le dimanche 30 juin 2013 la 4^e édition du tour du monde culinaire. Il s'agit d'une marche gourmande urbaine qui se déroulera au cœur de Strasbourg. La manifestation se déroulera place Gutenberg, place Kléber, place Broglie, place de l'Université, parc des Contades et parc de l'Orangerie. Les départs se feront place Gutenberg de 10h30 à 14h30 toutes les 20 mn. Le passeport est vendu 30 €, il comprend un menu complet constitué d'un apéritif, de 4 entrées, de 4 plats, de divers desserts et boissons, ainsi que les animations et la visite guidée du parcours.

Un tarif de 22 € est appliqué pour les groupes de 10 personnes ou plus.

Le Bureau propose de faire paraître ces informations sur le site internet et dans le journal de l'Amicale afin de faire profiter les membres du tarif réduit.

Le Conseil d'administration donne son accord pour relayer l'information auprès des membres et pour collecter les inscriptions de manière à bénéficier de la réduction.

↳ 12^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Situation de Mme Maria CHRISTOPHE :

Mme Maria CHRISTOPHE est entrée à la CUS le 2 mai 2007 sous contrat de droit privé (contrat avenir). Elle a travaillé comme aide cantine dans les écoles et adhéré à l'Amicale le 6 août 2008 à l'âge de 57 ans, donc sans garantie obsèques. A son départ, la CUS a enregistré une fin de contrat et non un départ à la retraite. N'étant plus agent CUS, elle ne pouvait plus rester membre de l'Amicale, puisque selon les statuts la qualité de membre se perd par la perte de la qualité de salarié de la Ville et de la CUS. Par ailleurs, elle n'apparaîtra pas sur les listes de retraités qui sont transmises par la Gestion du personnel en fin d'année.

Mme CHRISTOPHE demande au Président de reconsidérer la position de l'Amicale parce qu'elle souhaite rester membre.

Selon le Président Mme CHRISTOPHE est à considérer comme retraitée et peut à ce titre rester membre de l'Amicale. Ayant accepté son adhésion à 57 ans, il trouve incorrect d'y mettre fin au moment du départ à la retraite. Il relève une fois de plus le manque de clarté des statuts de l'Amicale, qui seront à revoir.

Avant de prendre une décision, M. André HENCK précise que cette personne ne sera pas invitée par la Ville à la fête de Noël des retraités et que son adhésion concernera donc uniquement les activités propres à l'Amicale, comme les logements de vacances, la billetterie, etc...

Le Président procède au vote de la proposition du maintien de Mme CHRISTOPHE en tant qu'adhérente de l'Amicale : 5 abstentions et 25 voix pour.

Dans le courrier qui informera Mme CHRISTOPHE de la décision du Conseil d'administration, il sera précisé que son adhésion sera limitée aux activités propres à l'Amicale.

Chorale :

Lors de la fête de Noël des retraités 2012, M. Jean-Claude KOELL avait fait savoir au Président que les choristes femmes souhaitaient remplacer les robes longues par des pantalons noirs et des chemisiers blancs. M. Maurice BOESCH, chef de la chorale, n'était pas d'accord avec ce choix. Depuis, le Président a rencontré M. BOESCH qui affirme que le changement de costume ne fait pas l'unanimité et le refuse catégoriquement, menaçant de démissionner s'il devait y être donné suite.

Plusieurs membres du Conseil d'administration s'accordent sur le fait que les robes ne sont plus d'actualité et sur la nécessité de rajeunir l'image de la chorale.

Le Président fait remarquer que l'Amicale ne peut pas proposer une nouvelle tenue sans prévoir son financement, or celui-ci n'est pas prévu au budget. En attendant, il demandera l'avis d'une choriste de sa connaissance et suggère aux membres qui connaissent des choristes d'en faire de même.

Au-delà du différend qui oppose les deux responsables de la chorale, se pose la question du remplacement du chef de chœur. Un premier appel à candidatures publié il y a quelques années

dans le journal de l'Amicale, n'avait donné aucun résultat. Pour assurer la pérennité de la chorale, il faudra trouver un candidat à ce poste dans un proche avenir.

Attribution logements de vacances et enfants handicapés :

Le Président expose la demande de Mme Chantal BOCK, adhérente de l'Amicale, en retraite anticipée pour s'occuper de son enfant handicapé. Etant retraitée et n'ayant pas d'enfant en âge scolaire, elle n'est pas prioritaire pour obtenir un logement de vacances et a eu plusieurs refus à ses demandes.

Mme BOCK souhaiterait que l'Amicale tienne compte des enfants adultes handicapés qui travaillent dans un ESAT et/ou qui sont en foyer et qui ont des congés imposés au mois d'août, dans les critères de priorité pour l'attribution d'un logement de vacances.

Le Conseil d'administration donne son accord pour revoir les règles d'attribution, afin de prendre en compte la situation particulière de ces agents. Ceci ne pourra toutefois se faire que dans le cadre d'un règlement intérieur qui sera mis en place après la révision des statuts de l'Amicale.

Dans l'immédiat le responsable de la commission essaiera de trouver une location à lui proposer pour cet été.

Excursions :

Dans le prochain journal de l'Amicale une sortie en canoë sera proposée.

Jusqu'à présent la commission excursions disposait de son budget pour offrir un verre de l'amitié ou autre prestation similaire. Pour promouvoir les excursions et les rendre plus attractives pour les adhérents, la commission a proposé de s'orienter plutôt vers une réduction du tarif. Pour le cas précis de la sortie en canoë, le Bureau a validé une participation financière à hauteur de 10 € sur le prix de la sortie pour les membres de l'Amicale et leurs ayants-droit.

M. Jean-Bernard SOMMER, responsable de la commission, précise que la participation pourra varier selon l'excursion, elle pourrait être plus importante, par exemple 15 ou 20 €, tout en restant bien entendu dans la limite du budget alloué et en complément du transport pris en charge par l'Amicale.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Conseil d'administration du lundi 8 avril 2013 est clos à 16h30.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président